



# GUIDES

RENTRÉE  
2014

**onisep**

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

# L'ENTRÉE EN

# 6<sup>e</sup>



[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

# SÉJOURS LINGUISTIQUES À L'ÉTRANGER

**BROCHURE  
GRATUITE SUR  
WWW.EF.COM ET  
AU 01 42 61 46 26**

- > Séjours linguistiques encadrés pendant les vacances scolaires
- > Cours tous niveaux à partir de la 6ème
- > Séjours à thème : chant, sport, mode...
- > Hébergement chez l'habitant ou en résidence
- > Progrès rapide avec la méthode EF Action Learning

## BUREAUX EF EN FRANCE

Paris : 01 42 61 46 26

Strasbourg : 03 88 16 16 05

Lyon : 04 72 69 54 50

Nice : 04 92 00 09 90

Marseille : 04 96 17 06 80

Bordeaux : 05 56 80 17 93

Toulouse : 05 61 23 63 94

Nantes : 0800 94 01 31



[www.facebook.com/EFFrance](https://www.facebook.com/EFFrance)

[www.ef.com](http://www.ef.com)





Ministère de l'Éducation nationale,  
de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche

Publication de l'Onisep : © Onisep août 2014

Office national d'information sur  
les enseignements et les professions

12 mail Barthélemy Thimonnier,  
CS 10450 Lognes  
77437 Marne-la-Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 80 35 00

Directeur de la publication : George Asseraf  
Directrice adjointe : Marie-Claude Gusto

Éditions Cross-Média

Chef de département : Élisabeth Gros  
Rédactrice en chef : Laurence Congy  
Correctrice : Valérie Doineau

Ressources documentaires

Chef de département : Gilles Foubert  
Documentalistes : Chantal Brige-Ukpong

Studio

Chef de service : Bruno Delobelle  
Maquette et mise en pages :  
Isabelle Sénéchal

Fabrication

Chef de service : Marie-Christine Jugeau

Photogravure : Key Graphic (Paris)  
Impression en France : Mordacq (62)  
sur papier Grapho Invent issu de forêts  
gérées durablement

Diffusion et commercialisation

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,  
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée  
Cedex 2

Internet : [onisep.fr/lalibrairie](http://onisep.fr/lalibrairie)

Relations clients : [service\\_clients@onisep.fr](mailto:service_clients@onisep.fr)

Code de diffusion Onisep : 901226

ISBN papier : 978-2-273-01226-3

ISSN : 1763-8577

Publicité

Mistral Média, 365, rue de Vaugirard,  
75015 Paris  
Tél. : 01 40 02 99 00

Contacts : Directeur général : Luc Lehericy

([luc.lehericy@mistralmedia.fr](mailto:luc.lehericy@mistralmedia.fr))

Directeur commercial : Vivian Favro

([vivian.favro@mistralmedia.fr](mailto:vivian.favro@mistralmedia.fr))

Plan de classement Onisep : ENS 42 00 00

 Le kiosque : Collège

Dépôt légal : août 2014

Reproduction, même partielle, interdite  
sans accord préalable de l'Onisep.

**P**our vous, parents de collégiens, cette rentrée 2014 est un événement important de la vie de votre enfant et donc de la vôtre. Il y a quelques mois encore, il/elle jouait dans la cour des grands. Ses repères étaient assurés dans sa classe de CM2, où il/elle connaissait la plupart des élèves depuis le CP. Aujourd'hui, votre enfant entre au collège et doit s'intégrer dans une nouvelle communauté scolaire, où il/elle est le/la plus jeune, au milieu de camarades venus d'autres horizons.

Cette entrée en 6<sup>e</sup> entame aussi sa progression vers le baccalauréat : de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> pour les années collège, de la 2<sup>de</sup> à la terminale pour le lycée, qu'il soit général, technologique ou professionnel.

Aussi, pour réussir ce passage des études primaires aux études secondaires, l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions), sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, est à vos côtés en mettant à votre disposition la documentation la plus actuelle, avec une multiplicité de points d'accès (notamment le centre de documentation et d'information du collège) et une diversité de supports (papier, fichiers en téléchargement, applications pour mobiles, sites Internet), pour permettre à chacun/e d'entre vous d'accéder à l'information sur les enseignements et les professions.

Pour participer pleinement à la construction du parcours de votre enfant, du collège au lycée, puis du lycée à l'enseignement supérieur, vous pouvez donc compter, en permanence, sur le soutien et les ressources de l'Onisep pour vous apporter une connaissance fine des voies de professionnalisation et de formation tout au long de la vie.

Pour cette première étape d'accompagnement, ce Guide, « L'entrée en 6<sup>e</sup> », accessible également en téléchargement sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), vous offre les informations clés concernant l'organisation de la 6<sup>e</sup>, vos interlocuteurs au collège, les différents dispositifs utiles à votre enfant.

Dans tous les cas, vous pourrez aussi contacter, par mél, téléphone ou tchat, nos conseillers en ligne *via* le service gratuit [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr). Nous restons à votre écoute pour faire évoluer, ensemble, la qualité et la disponibilité de notre offre de produits et de services.

George ASSERAF  
IGAENR/Directeur de l'Onisep

## Sommaire

L'entrée en 6 <sup>e</sup>	p. 4
La 6 <sup>e</sup> de A à Z	p. 4
Besoins spécifiques : quelles réponses ?	p. 6
L'emploi du temps en 6 <sup>e</sup>	p. 8
La 6 <sup>e</sup> et après	p. 9
Comment et où s'informer ?	p. 10



Découvrez et commandez  
en un clic nos publications  
[www.onisep.fr/lalibrairie](http://www.onisep.fr/lalibrairie)

# L'ENTRÉE EN 6<sup>E</sup>

Ça y est : votre enfant entre au collège ! Des locaux plus vastes et plus lointains, avec souvent le car et la demi-pension, des centaines d'élèves, plusieurs enseignants pour une même classe et un enseignant par matière... Pour l'aider à passer en douceur de l'école au collège, suivez le Guide !

## ➤ La 6<sup>e</sup> de A à Z

Quelques points de repère sur le « vocabulaire pratique » utilisé au collège, pour répondre aux questions immédiates que vous vous posez...

### ➤ **Accompagnement personnalisé**

À raison de 2 h hebdomadaires, ce dispositif est surtout mis à profit en début d'année scolaire pour effectuer les éventuelles mises à niveau nécessaires. Il permet aussi d'acquérir des méthodes pour approfondir et consolider ses compétences et connaissances. Selon les lacunes et les besoins repérés, les mises à niveau sont assurées par l'équipe des professeurs du collège.

### ➤ **Aides financières**

Bourses, fonds social collégien, fonds social pour la cantine... pour en bénéficier, adressez-vous au secrétariat du collège et/ou à l'assistant/e social/e scolaire. Ils vous fourniront l'information nécessaire pour accéder aux dispositifs de l'Éducation nationale, des villes, du département ou de la région.

#### **INFO +**

### **Des lieux pour se renseigner**

- **Le centre de documentation et d'information (CDI)**  
C'est le « lieu-ressource » du collège pour la recherche d'informations sur les filières d'études, les diplômes, les métiers, les concours administratifs... Le professeur documentaliste pourra aider votre enfant dans ses recherches.

- **Les centres d'information et d'orientation (CIO)**  
Au nombre de 535, les CIO sont des services publics gratuits de l'Éducation nationale. Ils mettent à disposition, en libre consultation, une documentation approfondie et détaillée sur les secteurs professionnels et les métiers, l'offre de formation dans l'enseignement secondaire et supérieur. Ils proposent des entretiens individuels avec un conseiller d'orientation-psychologue (COP).

- **Les salons et les forums**  
Chaque année, de nombreux salons et forums sont organisés à Paris comme en région. Autant d'occasions de rencontrer des professionnels ou de s'informer sur les études au lycée, l'apprentissage, la voie professionnelle, les poursuites d'études post-bac (universités, STS, IUT, classes prépa, écoles spécialisées).

- **Les journées portes ouvertes des établissements**  
La plupart des établissements organisent des journées portes ouvertes au printemps. N'hésitez pas à vous rendre à celles qui vous intéressent. Vous pourrez poser des questions à des enseignants et à des élèves pour envisager l'« après-collège ».

### ➤ **Assistant/e social/e scolaire**

Son rôle : prendre en compte et résoudre des difficultés particulières (familiales, financières...) si vous en éprouvez le besoin. Il est formé à l'écoute des élèves et tenu au secret professionnel. Il travaille en coopération avec le médecin et l'infirmier/ère scolaires qui assurent des permanences dans le collège.

### ➤ **Assurance scolaire**

Non obligatoire, elle est vivement conseillée, et même exigée pour toutes les activités facultatives, du type sortie au théâtre après les heures de cours, séjour linguistique, voyage scolaire...

Renseignez-vous auprès de votre assureur ou d'une association de parents d'élèves.

### ➤ **Bulletin trimestriel**

Vous le recevez après le conseil de classe de fin de trimestre. Il comporte les notes et appréciations de chaque professeur et une synthèse du chef d'établissement pour suivre les progrès et difficultés éventuelles de votre enfant.

### ➤ **Cahier de textes**

Sous format papier, il sert à noter les leçons à apprendre, les exercices à faire, les consignes des professeurs... Il vous permet aussi de suivre ce qui a été fait en classe. Sous format numérique, le cahier de textes de la classe est consultable depuis l'espace numérique de travail (ENT) du collège.

### ➤ **Carnet de correspondance (ou de liaison)**

Il contient le règlement intérieur du collège, les absences, retards, modifications d'emploi du temps, réunions, sorties, notes, demandes de rendez-vous, horaires du collège... et l'autorisation de sortie de votre enfant. Veillez à ce qu'il soit toujours dans le sac de votre enfant, qui doit être à même de le présenter dès qu'on le lui demande.

### ➤ **Chef d'établissement**

Le/la « principal/e », généralement secondé/e par un/e adjoint/e, dirige et coordonne l'ensemble du personnel

du collège. Il met également en place le projet d'établissement. Responsable de la sécurité des personnes et des biens, il peut prononcer des sanctions disciplinaires. Il préside les conseils d'administration, de discipline et de classe. Vous pouvez le rencontrer après avoir pris rendez-vous avec son secrétariat.

### ➤ **Conseiller/ère d'orientation-psychologue (COP)**

Le COP fait partie de l'équipe éducative. À ce titre, il participe aux bilans et aux conseils pour favoriser l'adaptation de votre enfant. Il informe sur les poursuites d'études et les professions. Il peut recevoir votre enfant à sa permanence du collège, sur rendez-vous ou au CIO (centre d'information et d'orientation), dont relève le collège.

### ➤ **Conseiller/ère principal/e d'éducation (CPE)**

Sous l'autorité du chef d'établissement, le CPE organise le bon déroulement de la « vie scolaire » et participe à son animation, secondé par une équipe d'assistants d'éducation (les « surveillants »). Il suit la scolarité de votre enfant, et contrôle en particulier son assiduité (entrées, sorties, absences, retards).

### ➤ **Heures de vie de classe**

Ces 10 h réparties sur toute l'année scolaire permettent d'installer un dialogue permanent (autour du fonctionnement du collège, de la classe, par exemple) entre, d'une part, les élèves de la classe ; d'autre part, les élèves et leurs professeurs (ou d'autres membres de l'équipe éducative).

### ➤ **Livret personnel de compétences (LPC)**

Il atteste l'acquisition des connaissances, des compétences et de culture du socle commun, de l'école primaire à la fin de la scolarité obligatoire.

Il comprend aussi :

- les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveaux de sécurité routière ;
- le certificat de compétences de citoyen de sécurité civile « Prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ;
- le brevet informatique et Internet (B2i) ;
- les acquis en langues vivantes étrangères.

### ➤ **Organisation personnelle**

Chaque professeur indique le travail personnel (révision, recherches à faire pour un exposé, matériel à apporter...) pour le cours suivant. Ces consignes sont notées à la fois sur le cahier de textes de la classe et sur celui de votre enfant. À vous d'en prendre connaissance afin d'aider votre enfant à bien s'organiser.

### ➤ **Professeurs/es**

Avec un professeur par matière, votre enfant doit s'adapter à la manière de travailler et aux attentes de chacun. Le **professeur principal** joue un rôle de référent pour vous et votre enfant. Il prépare les conseils de classe, facilite le dialogue entre les différents enseignants de la classe. N'hésitez pas à rencontrer ces

enseignants lors des réunions parents-professeurs pour faire le point sur le travail et le comportement de votre enfant.

### ➤ **Règlement intérieur (RI)**

Voté par le conseil d'administration, il définit les règles de vie au sein de la classe et du collège. Par exemple : les horaires d'ouverture, les heures de sortie pour les externes et les demi-pensionnaires, l'usage des locaux, les droits et obligations des élèves, etc. Ce document vous est communiqué lors de l'inscription de votre enfant, et est affiché dans le collège. Il comprend également la Charte de la laïcité à l'école.

### ➤ **Représentant/e des parents d'élèves**

En tant que parent d'élève, vous élevez des représentants au conseil d'administration. Grâce à eux, vous bénéficiez d'informations sur le fonctionnement du collège, mais aussi de leur aide et de leurs conseils, tout au long de l'année scolaire. Demandez leurs coordonnées au secrétariat du collège. Les délégués de parents participent également aux conseils de classe.

### ➤ **SEGPA**

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), parties intégrantes des collèges, accueillent des élèves, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup>, ayant des difficultés scolaires importantes et persistantes. Ils y bénéficient d'un encadrement renforcé (classes à effectifs réduits) par des enseignants spécialisés. Les programmes sont adaptés : priorité aux compétences de base et préparation à l'insertion par la découverte de champs professionnels.

### ➤ **Socle commun de connaissances, de compétences et de culture**

La formation dispensée au collège est articulée autour de l'acquisition de compétences dans 7 domaines principaux :

- maîtrise de la langue française ;
- pratique d'une langue vivante étrangère ;
- principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique ;
- maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;
- culture humaniste ;
- compétences sociales et civiques ;
- autonomie et initiative.

La maîtrise du socle commun est nécessaire pour obtenir le DNB (diplôme national du brevet).

*La redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est en cours. Les éléments de ce socle commun et les modalités de son acquisition seront fixés par décret. Les programmes scolaires vont être révisés, ainsi que le livret personnel de compétences. Une phase de consultation nationale sur le nouveau projet de socle aura lieu à la rentrée 2014.*

# ➤ Besoins spécifiques : quelles réponses ?

Difficulté ponctuelle ou plus importante, mais aussi risque de décrochage, situation de handicap... à tout moment de la scolarité, votre enfant peut bénéficier de dispositifs qui mettent en œuvre les réponses adaptées à ses besoins.

## ➤ L'accompagnement éducatif

À raison de 2 h hebdomadaires, il concerne tous les élèves volontaires de l'éducation prioritaire. Ce dispositif est proposé dans 4 domaines (aide aux devoirs et aux leçons ; pratique artistique et culturelle ; pratique sportive ; pratique orale de l'anglais) en complément des enseignements obligatoires.

## ➤ L'accompagnement continu

Cet accompagnement est proposé aux élèves de 6<sup>e</sup> des réseaux d'éducation prioritaire (REP). Continu sur toute la journée de classe, il permet aux élèves d'améliorer leur méthode de travail, leur apprentissage des leçons et de s'approprier des repères culturels.

## ➤ Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)

Ces dispositifs d'aide individualisée s'adressent aux élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun... Les PPRE peuvent intervenir à tout moment de la scolarité, pour une durée variable. Le contenu du projet défini pour votre enfant est formalisé dans un document qui vous est communiqué.

## ➤ Les PPRE « passerelles »

En fin de CM2, les élèves en difficulté peuvent bénéficier de PPRE « passerelle ». Des objectifs d'apprentissage prioritaires et des modalités de poursuite des aides à engager dès le début de l'année de 6<sup>e</sup> sont alors définis.

## ➤ L'accompagnement des EIP

Les enfants intellectuellement précoces (EIP) représentent 2 à 3 % de la population scolaire, tous milieux confondus. Un tiers d'entre eux sont en situation d'échec scolaire relatif ou massif. Différents dispositifs (PPRE, accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, accélération des parcours) peuvent répondre à leurs besoins. Rapprochez-vous du professeur principal ou du COP du collège.

## ➤ Le projet d'accueil individualisé (PAI)

Si votre enfant présente un trouble de la santé invalidant, il peut bénéficier d'un PAI mis au point par le médecin scolaire pour organiser les aides adaptées. Rapprochez-vous du chef d'établissement.

## ➤ Les dispositifs relais

Ces dispositifs accueillent, de façon temporaire, des collégiens dont le comportement met en cause

la poursuite de leur scolarité. Objectifs : prévenir le décrochage et permettre la reprise d'une scolarité « normale ». L'admission dans ces structures se fait sur dossier avec l'accord de l'élève et de sa famille.

## ➤ masecondechance.fr

Conçu et réalisé par l'Onisep en lien avec le ministère de l'Éducation nationale, ce service numérique aide les jeunes en difficulté, ainsi que leurs parents. Il simplifie le repérage et la mise en relation avec les personnels des lieux d'accueil, d'information et de formation. Il s'articule de manière adaptée avec le service [monorientationenligne.fr](http://monorientationenligne.fr), de façon à permettre aux jeunes de tchater anonymement avec des conseillers qui les aideront dans leur première recherche d'information.

## ➤ monorientationenligne.fr

Cette plate-forme nationale de contacts multimédias est animée par des conseillers de l'Onisep qui répondent en direct (par mail, tchat et téléphone) et de manière personnalisée aux questions que vous vous posez sur l'orientation, les formations et les métiers. Une foire aux questions comprend également des questions-réponses classées par thèmes : études et diplômes, métiers, inscriptions...

## ➤ D'COL

Dispositif d'aide, de soutien et d'accompagnement en français, maths et anglais pour les élèves de 6<sup>e</sup> de l'éducation prioritaire. L'inscription à D'COL est proposée par l'équipe enseignante du collège pour la durée de l'année scolaire, avec l'accord des parents.

Un enseignant référent prend en charge et encadre les élèves 2 h par semaine pendant une trentaine de semaines dans l'année scolaire. Un site propose à l'élève de prolonger l'accompagnement hors de l'établissement scolaire grâce à des ressources numériques adaptées à son niveau, accessibles depuis son domicile ou depuis n'importe quelle connexion à Internet.

## ➤ Handicap

Depuis la loi de 2005, l'élève en situation de handicap ou atteint de maladie invalidante a le droit à la scolarité en milieu ordinaire. Si le recours à un dispositif adapté est nécessaire, le jeune est scolarisé dans un établissement du secteur de la santé ou médico-social, avec accord de sa famille, sur décision de la Commission départementale des personnes handicapées (CDPH).

Pour en savoir plus : [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr), rubrique Formation et handicap ; plate-forme téléphonique Aide Handicap École (0810 55 55 00) et [aidehandicapecole@education.gouv.fr](mailto:aidehandicapecole@education.gouv.fr).



mon  
orientation  
en ligne.fr

DES CONSEILLERS  
EN LIGNE PAR MAIL  
TCHAT ET TÉLÉPHONE

L'Onisep et ses conseillers/ères répondent  
à vos questions sur l'orientation,  
les formations et les métiers.



01 7777 12 25  
10 h - 20 h  
Du lundi au vendredi



BOITE À OUTILS



Retrouvez aussi  
monorientationenligne  
sur votre mobile  
et téléchargez l'appli



FAIRE ENTRER L'ÉCOLE  
DANS L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

#EcoleNumerique



# ➤ L'emploi du temps en 6<sup>e</sup>

Consolider les acquis de l'école primaire et initier les élèves aux méthodes de travail propres au collège, tel est l'objectif de la classe de 6<sup>e</sup>.

Le passage en 6<sup>e</sup> peut parfois se révéler déstabilisant pour les élèves. C'est pourquoi cette classe est un cycle d'adaptation destiné à mieux préparer votre enfant à devenir autonome, tout en découvrant de nouvelles disciplines.

Pour faciliter cette transition école-collège, des conseils école-collège sont mis en place depuis 2013-2014. Leur mission : repérer les points forts ou les éventuelles difficultés d'apprentissage de votre enfant, en donnant la priorité à la maîtrise de la langue ainsi qu'à l'acquisition de nouvelles méthodes de travail.

## INFO +

### Dès la 6<sup>e</sup> : réfléchir à son avenir

#### Construire son passeport orientation-formation

Un parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIOMMEP) devrait remplacer, à terme, le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF). À partir d'une connaissance de l'entreprise et du monde professionnel (via des visites, des stages, des enquêtes...), l'élève se construit, pas à pas, un passeport orientation-formation. Il apprend ainsi à mieux se connaître, à identifier ses goûts et centres d'intérêt et à explorer les métiers et les formations, tout en se forgeant les bases d'une culture économique, et à développer les compétences nécessaires pour construire un « savoir s'orienter ».

#### Développer sa culture artistique et culturelle

Permettre à tous les élèves, de l'école au lycée, d'aller à la rencontre d'œuvres et d'artistes pour acquérir une culture artistique personnelle, tel est l'objectif du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) qui devrait, à terme, se mettre en place. Ce dernier sera organisé sur le temps scolaire et périscolaire, en se fondant sur des enseignements et des actions éducatives.

#### Un espace virtuel pour construire son parcours

Le webclasseur orientation est un espace de travail numérique destiné aux collégiens et aux lycéens. C'est un support du PIIOMMEP (voir ci-dessus) qui aide l'élève à trier, hiérarchiser et mémoriser l'ensemble des informations qu'il a recueillies tout au long de sa scolarité. Les parents ont accès au webclasseur pour consulter les activités de classe et les temps forts de l'orientation de leur enfant tout au long de l'année scolaire.

L'application FOLIOS se substitue progressivement au webclasseur, en mettant l'accent sur les parcours éducatifs comme le PIIOMMEP ou le PEAC (voir ci-dessus).

### Des collèges connectés

24 collèges bénéficient d'un accompagnement pédagogique et d'investissements spécifiques pour aller plus loin dans l'intégration du numérique dans les enseignements et la vie scolaire. Ce dispositif devrait être élargi rapidement à une centaine de collèges ou groupements scolaires numériques pilotes pour mettre en place : des usages numériques initiés par les professeurs et les élèves ; des services d'information numérique et de communication pour les familles ; la dématérialisation de la gestion et de la communication interne pour la mise en œuvre du projet d'établissement et la conduite de projets transversaux.

## ➤ Les classes bilangues

Certains collèges proposent d'étudier, dès la 6<sup>e</sup>, 2 langues vivantes en parallèle. Les 5 principaux duos de langues étudiées : anglais-allemand (75 % des classes), anglais-espagnol (16 % des classes), anglais-italien (4, 5 % des classes), anglais-chinois (près de 2 %), anglais-portugais (un peu plus de 1 %). Le plus souvent, les élèves suivent 3 h hebdomadaires dans chacune des 2 langues.

## ➤ Les sections sportives scolaires (SSS)

Elles concilient études et pratique sportive renforcée avec un club, comme au sein de l'association sportive du collège (UNSS). Votre enfant bénéficie, en plus de l'horaire d'EPS, d'un minimum de 3 h d'entraînement hebdomadaire. L'inscription dans les SSS est régulière au niveau de l'académie, avec des exigences de niveau scolaire, de pratique sportive et de motivation.

## ➤ Les classes à horaires aménagés (CHA)

Musique, danse, théâtre... ces classes permettent de concilier les exigences scolaires avec un enseignement artistique approfondi (en conservatoire, école nationale de musique, de danse). Une convention, entre l'autorité académique et l'institution artistique ou culturelle, définit le déroulement des activités. L'admission en CHA est examinée, le plus souvent, par une commission, le chef d'établissement (sur avis des professeurs), et les responsables d'enseignements artistiques.

## ➤ Enseignements et horaires en 6<sup>e</sup>

Enseignements	Horaires
Français	4 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés) ou 5 h
Mathématiques	4 h
Langue vivante étrangère	4 h
Histoire-géographie-éducation civique	3 h
Sciences de la vie et de la Terre	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Technologie	1 h 30 (dont 30 min en groupes à effectifs allégés)
Arts plastiques	1 h
Éducation musicale	1 h
Éducation physique et sportive	4 h
Accompagnement personnalisé	2 h hebdomadaires par classe
Heures de vie de classe	10 h annuelles par classe
Total horaire hebdomadaire	26 h 30 à 27 h

Pour en savoir plus sur les programmes au collège : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr), onglet « collège ».

## ↳ La 6<sup>e</sup> et après

En fin de 6<sup>e</sup>, la famille demande le passage en 5<sup>e</sup> (ou le redoublement). Si cette demande ne correspond pas à la proposition du conseil de classe, un entretien avec le chef d'établissement est proposé. Si le désaccord persiste, la famille peut faire appel de cette décision. Panorama de ce qui attend votre enfant en termes de nouveaux enseignements, de préparation de l'orientation et des diplômes et attestations délivrés au collège.

### ENSEIGNEMENTS NOUVEAUX

Cycle d'adaptation	6 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Possibilité de commencer une 2<sup>e</sup> langue en classe bilingue (voir page 8).</li> <li>- Possibilité d'intégrer une CHA (classe à horaires aménagés) (voir page 8).</li> <li>- Possibilité d'intégrer une SSS (section sportive scolaire) (voir page 8).</li> <li>- Dispositif d'accompagnement personnalisé.</li> </ul>
Cycle central	5 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Physique et chimie.</li> <li>- Possibilité de commencer le latin (enseignement facultatif).</li> </ul>
	4 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- LV2 (2<sup>e</sup> langue vivante étrangère).</li> <li>- Possibilité de commencer une langue vivante régionale (enseignement facultatif).</li> <li>- Possibilité d'intégrer une section européenne ou de langue orientale (selon les collèges).</li> </ul>
Cycle d'orientation	3 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3<sup>e</sup> préparatoire aux formations professionnelles (3<sup>e</sup> prépa pro) : destinée aux élèves qui souhaitent découvrir les secteurs d'activité professionnelle.</li> <li>- Possibilité de commencer le grec ou le latin (enseignement facultatif au choix).</li> </ul>

### PRÉPARATION DE L'ORIENTATION

Cycle central	4 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 4<sup>e</sup> SEGPA, 2 stages d'initiation professionnelle (1 semaine).</li> </ul>
Cycle d'orientation	3 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préparation du choix de poursuite d'études, entretien d'orientation...</li> <li>- Stage obligatoire d'observation en entreprise (1 semaine).</li> <li>- Découverte professionnelle de 3 h (DP3) (enseignement facultatif) : s'articule avec la future mise en place du PIIODMEP (voir page 8), en apportant aux élèves une première connaissance des métiers, du milieu professionnel et de l'environnement économique et social.</li> <li>- En 3<sup>e</sup> SEGPA, 3 stages dont 2 obligatoires en entreprise (2 semaines chacun).</li> </ul>

### DIPLÔMES ET ATTESTATIONS

Cycle central	5 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 1<sup>er</sup> niveau.</li> </ul>
Cycle d'orientation	3 <sup>e</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DNB (diplôme national du brevet).</li> <li>- CFG (certificat de formation générale).</li> <li>- B2i (brevet informatique et Internet).</li> <li>- ASSR (attestation scolaire de sécurité routière) de 2<sup>e</sup> niveau.</li> <li>- PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) permettant d'acquérir par équivalence le BEPS (brevet européen des premiers secours).</li> </ul>

# L'ONISEP : L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

AU COURS DE SA SCOLARITÉ, **VOTRE ENFANT VA FAIRE DES CHOIX** ET, À CERTAINS MOMENTS-CLÉS, FORMULER DES VŒUX D'ORIENTATION. IL VA PROGRESSIVEMENT **CONSTRUIRE UN PARCOURS D'ÉTUDES ET UN PROJET PROFESSIONNEL.** AU FIL DE CETTE DÉMARCHE, L'ONISEP (ORGANISME PUBLIC RATTACHÉ AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE) VOUS DONNERA DES REPÈRES ESSENTIELS. **SON RÔLE EST DE VOUS INFORMER SUR LES FORMATIONS, LES MÉTIERS, LES SECTEURS PROFESSIONNELS.**



## **L'ONISEP VOUS ACCOMPAGNE TOUT AU LONG DE LA SCOLARITÉ**

L'Onisep aidera votre enfant, au collège, au lycée, dans l'enseignement supérieur, et jusqu'à son accès à l'emploi. Il l'invitera à découvrir les voies de formation, les diplômes, les métiers, les univers professionnels, le monde économique. Pour que vous puissiez choisir, en famille, certains enseignements, une série de bac, une spécialité, un cursus d'études post-bac... L'Onisep vous fournira les informations les plus pertinentes. Il vous aidera à faire le lien entre parcours de formation, débouchés en termes de métiers et insertion dans la vie professionnelle.

**Objectif : que chaque élève puisse élaborer son projet personnel.**

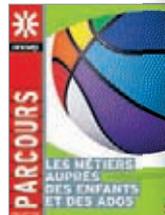


## L'ONISEP VOUS INFORME VIA SES PUBLICATIONS ET SES SERVICES NUMÉRIQUES

→ **Les Guides** « L'entrée en 6<sup>e</sup> », « Après la 3<sup>e</sup> », « Après le CAP », « Après la 2<sup>de</sup> générale et technologique », « Après le bac »... vous permettent, à chaque étape de la scolarité, de vous repérer parmi les différentes voies de formation, tout en ayant accès à des listes d'établissements scolaires. Tous les Guides sont disponibles en ligne sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr). Certains d'entre eux sont distribués aux élèves au sein des établissements.

### → **Des livres** pour explorer les filières de formation et les secteurs professionnels

Des collections thématiques vous éclairent sur les parcours de formation (« Après le bac ES », « Les études d'art », « Les écoles d'ingénieurs »...) ou décryptent un secteur professionnel, ses métiers et les formations qui y conduisent (« Les métiers du paramédical », « Les métiers auprès des enfants », « Les métiers de l'aéronautique », « Les métiers de l'informatique », « Les métiers de l'hôtellerie et de la restauration », « Les métiers du sport »...).



## RETROUVEZ LES INFOS DE VOTRE RÉGION



Consultez les infos de votre académie sur les formations, les métiers, les secteurs professionnels, l'apprentissage, les salons, les journées portes ouvertes des établissements scolaires.

- Alsace [www.onisep.fr/strasbourg](http://www.onisep.fr/strasbourg)
- Aquitaine [www.onisep.fr/bordeaux](http://www.onisep.fr/bordeaux)
- Auvergne [www.onisep.fr/clermont](http://www.onisep.fr/clermont)
- Basse-Normandie [www.onisep.fr/caen](http://www.onisep.fr/caen)
- Bourgogne [www.onisep.fr/dijon](http://www.onisep.fr/dijon)
- Bretagne [www.onisep.fr/rennes](http://www.onisep.fr/rennes)
- Centre [www.onisep.fr/orleans-tours](http://www.onisep.fr/orleans-tours)
- Champagne-Ardenne [www.onisep.fr/reims](http://www.onisep.fr/reims)
- Corse [www.onisep.fr/corse](http://www.onisep.fr/corse)
- Franche-Comté [www.onisep.fr/besancon](http://www.onisep.fr/besancon)
- Guadeloupe [www.onisep.fr/guadeloupe](http://www.onisep.fr/guadeloupe)
- Guyane [www.onisep.fr/guyane](http://www.onisep.fr/guyane)
- Haute-Normandie [www.onisep.fr/rouen](http://www.onisep.fr/rouen)
- Ile-de-France [www.onisep.fr/ile-de-france](http://www.onisep.fr/ile-de-france)
- Languedoc-Roussillon [www.onisep.fr/montpellier](http://www.onisep.fr/montpellier)
- La Réunion [www.onisep.fr/reunion](http://www.onisep.fr/reunion)
- Limousin [www.onisep.fr/limoges](http://www.onisep.fr/limoges)
- Lorraine [www.onisep.fr/nancy-metz](http://www.onisep.fr/nancy-metz)
- Martinique [www.onisep.fr/martinique](http://www.onisep.fr/martinique)
- Midi-Pyrénées [www.onisep.fr/toulouse](http://www.onisep.fr/toulouse)
- Nord-Pas-de-Calais [www.onisep.fr/lille](http://www.onisep.fr/lille)
- Pays de la Loire [www.onisep.fr/nantes](http://www.onisep.fr/nantes)
- Picardie [www.onisep.fr/amiens](http://www.onisep.fr/amiens)
- Poitou-Charentes [www.onisep.fr/poitiers](http://www.onisep.fr/poitiers)
- Provence-Alpes-Côte d'Azur [www.onisep.fr/aix-marseille](http://www.onisep.fr/aix-marseille) et [www.onisep.fr/nice](http://www.onisep.fr/nice)
- Rhône-Alpes [www.onisep.fr/grenoble](http://www.onisep.fr/grenoble) et [www.onisep.fr/lyon](http://www.onisep.fr/lyon)

Retrouvez les infos de votre région sur [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr)

→ [www.onisep.fr](http://www.onisep.fr) : un site Internet avec des espaces régionaux pour des informations de proximité

Votre enfant y trouvera une rubrique dédiée aux collégiens et aux collégiennes avec toutes les informations utiles à sa scolarité, des zooms sur les métiers et les filières de formation, des vidéos avec des portraits de professionnels et de jeunes en formation. Pour vous, il existe une rubrique « Parents » décrivant l'organisation des études au collège, le suivi de la scolarité, les temps forts de l'orientation... Sur ce site, vous pourrez aussi chercher des formations, des diplômes, des établissements scolaires géolocalisés. Si votre enfant est en situation de handicap, consultez la rubrique « Formation et handicap » qui traite des parcours de scolarité, des démarches à effectuer, des accompagnements possibles, et qui référence les structures scolarisant les élèves handicapés. Rendez-vous aussi sur l'espace « Dans ma région » pour bénéficier des actualités et des informations spécifiques à votre académie et à votre région (filières de formation, métiers qui recrutent, salons...). Vous y trouverez tous les Guides de l'Onisep.

→ Des applications pour mobiles et tablettes à consulter où que vous soyez

Ces applications sont disponibles gratuitement. « Onisep » et « Total Accès » (application accessible aux personnes aveugles ou malvoyantes) vous permettent de trouver des formations, des métiers, des établissements scolaires. Avec « Ma voie pro », vous en saurez plus sur l'enseignement professionnel et ses débouchés.



## L'ONISEP VOUS PROPOSE UNE AIDE PERSONNALISÉE

Les conseillers en ligne de [www.monorientationenligne.fr](http://www.monorientationenligne.fr), un service gratuit d'information pour l'orientation, sont à votre écoute. Vous pouvez leur poser vos questions sur les filières de formation, les métiers, l'orientation, par mél, tchat ou téléphone. Vous avez également accès à une foire aux questions qui apporte des réponses aux interrogations les plus fréquentes des internautes. Ce service est également disponible sur mobile.



# ce sera moi

## une nouvelle série TV

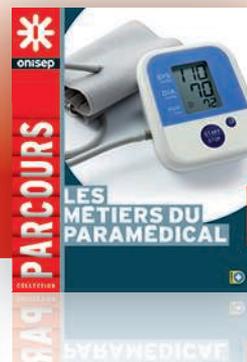
### pour découvrir les métiers



Il y a eu pour chacun d'entre nous un métier dont nous rêvions enfant. Vétérinaire, pompier, chef cuisinier, journaliste sportif, créateur/trice de bijoux, coiffeur/euse... nous aurions tous aimé vivre un moment dans la peau d'un/e de ces professionnels/les, ne serait-ce que « pour voir ». L'Onisep, la chaîne de télévision Gulli et Agefa PME offrent cette opportunité à des élèves âgés de 10 à 12 ans.

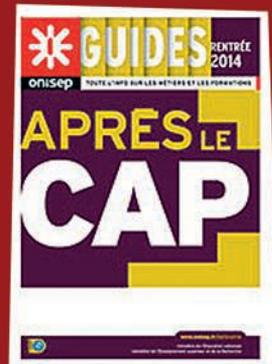
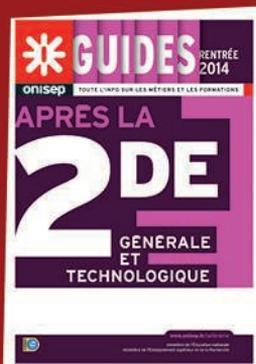
Chacune des 13 émissions de la série « Ce sera moi » présente un/e jeune élève qui exprime une envie pour un métier. Encouragé/e par sa famille, l'élève teste son idée lors d'une journée en totale immersion chez un/e professionnel/le. C'est l'occasion de découvrir tous les aspects du métier rêvé, d'avoir des réponses à ses questions et de se « frotter » à la réalité en accomplissant des activités. Entre éclats de rire et écoute attentive des consignes données par le/la professionnel/le, l'élève doit relever deux défis. Une expérience inoubliable dont les deux protagonistes font le bilan en fin de journée.

Un programme ludique et éducatif à regarder pour échanger en famille ! Les 13 émissions de cette série seront diffusées sur la chaîne Gulli à partir de la mi-septembre 2014. Elles seront également en rediffusion avec des prolongements d'informations sur les métiers traités sur [www.onisep.fr/ceseramoi](http://www.onisep.fr/ceseramoi).



# En ligne sur onisep.fr

## TÉLÉCHARGEZ NOS GUIDES AUX ÉTAPES CLÉS DE LA SCOLARITÉ



TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS



# La performance du calcul au collège

Fx-92 Collège 2D+



- Véritable référence au collège
- Fonctions scientifiques avancées
- Écriture naturelle (2D)
- Écran 5 lignes
- Résolution de systèmes d'équations linéaires
- Division euclidienne
- Calculs avec des fractions

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation Nationale

**CASIO**  
[www.casio-europe.com/fr/sc/](http://www.casio-europe.com/fr/sc/)



**UN FILM AVEC DE L'ÉMOTION.**

**Astérix<sup>®</sup>**

LE DOMAINE DES DIEUX

**À NOËL AU CINÉMA**

UN FILM DE LOUIS CLICHY ET ALEXANDRE ASTIER  
D'APRÈS L'ŒUVRE DE RENÉ GOSCINNY ET ALBERT UDERZO